

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **09 septembre 2022 à 9 h 30** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Monsieur Sylvain Brazeau, Alain Laprade ainsi que Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Absence motivée de Patrick Delforge.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 9 h 30 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

### **2455-09-22    Ouverture de l'assemblée**

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau  
Appuyé par Monsieur Alain Laprade  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

### **2456-09-22    Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau  
Appuyé par Monsieur Alain Laprade  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 09 septembre 2022.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 03 août 2022;
4. Approbation des comptes à payer au 09 septembre 2022;
5. Octroi du contrat d'achat pour l'installation d'un climatiseur dans la salle des surpresseurs;
6. Octroi du contrat d'achat et d'installation d'un échangeur d'air dans la salle des surpresseurs;
7. Octroi du contrat pour l'isolation de la conduite d'air surpressée;
8. Varia;
9. Parole à l'assistance;
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 09 septembre 2022.

**ADOPTÉE**

### **2457-09-22    Approbation du procès-verbal du 03 août 2022**

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé  
Appuyé par Monsieur Alain Laprade  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 03 août 2022.

**ADOPTÉE**

### **2458-09-22    Approbation des comptes à payer au 09 septembre 2022**

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade  
Appuyé par Madame Myriam Sauvé  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 09 septembre 2022 au montant total de 30 892.24\$ à savoir les chèques numéro 4491 à 4501 pour un montant de 15 011.36\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 15 880.88\$.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**2459-09-22 Octroi du contrat d'achat pour l'installation d'un climatiseur dans la salle des surpresseurs**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la problématique soulevée par le directeur du service du traitement des eaux de la ville de Coteau-du-Lac au fait que la température dans la salle des surpresseurs est beaucoup trop élevée et cause ainsi de sérieux problème aux différents panneaux électriques s'y trouvant;

**CONSIDÉRANT QUE** le panneau des systèmes d'aération AirO2 s'y trouvant surchauffe et fait griller des fusibles constamment et qu'après inspection par un électricien, la cause est vraiment une température beaucoup trop élevée dans la pièce et ce malgré la ventilation qui fonctionne continuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** la meilleure solution pour les équipements s'y trouvant est la climatisation de la salle des surpresseurs;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir reçu deux prix pour l'achat et la pose d'un climatiseur mural d'une capacité de 36 000 BTU (3 tonnes) avec une garantie pièces et main d'œuvre complète de 10 ans et que les résultats sont :

Moise & Poirier au prix de 5285.00 \$ + taxes

Lapointe réfrigération au prix de 5331.81 \$ + taxes

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau  
Appuyé par Madame Myriam Sauvé  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration octroi le contrat d'achat et d'installation d'une thermopompe de marque Moovair d'une capacité de 36 000 BTU (3 tonnes) en climatisation avec une garantie complète de 10 ans pièces et main d'œuvre à l'entreprise Moise & Poirier pour la somme de 5285.00 \$ + taxes.

**QUE** la dépense soit appliquée dans le poste 2410530

**ADOPTÉE**

**Octroi du contrat d'achat et d'installation d'un échangeur d'air dans la salle des surpresseurs**

**Reporté au mois prochain.**

**2460-09-22 Octroi du contrat pour l'isolation de la conduite d'air surpressée**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'installation d'un climatiseur d'air dans la salle des surpresseurs, la conduite maitresse d'air surpressée dégageant beaucoup de chaleur (puisque à plus de 80 degrés celcius) doit être isolée afin d'aider au climatiseur qui refroidit la pièce.

**CONSIDÉRANT QU'APRÈS** avoir rencontré M. Tisseur de l'entreprise Isolation M Tisseur inc et la réception par la suite de sa soumission au montant de 4529.00 \$ + taxes pour l'isolation de l'ensemble de la conduite maitresse incluant les vannes de contrôles et raccords bridés d'une laine de 2 pouces d'épaisseur avec recouvrement en aluminium afin de résister à la chaleur de la conduite;

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade  
Appuyé par Madame Myriam Sauvé  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration octroi le contrat d'isolation de la conduite maitresse d'air surpressée tel que décrit ci-haut à l'entreprise Isolation M Tisseur inc pour un montant de 4529.00 \$ + taxes

**QUE** la dépense soit appliquée dans le poste 2410530

**ADOPTÉE**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

### **Varia**

- Rapport mesure de boues dans les étangs aérés – Juillet 2022; le directeur du service du traitement des eaux de Coteau-du-Lac fait rapport de la dernière mesure de boues des étangs aérés. Le besoin de vidange des boues est encore plus confirmé par ces mesures qui indiquent un niveau moyen de 30% et d'un niveau maximum de 37% à certains endroits. La vidange est prévue pour l'été 2023. L'appel d'offres sera lancée d'ici quelques jours.
- Préparation budget 2023. Madame Pamela Nantel, trésorière de la RAC mentionne que le budget de la RAC est en préparation pour fin d'adoption à l'assemblée d'octobre prochain. Le conseil d'administration se réunira à 15 :00 le 05 octobre pour en discuter avant l'assemblée ordinaire.
- Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats (reg no.3). Monsieur Jacques Legault, secrétaire à la RAC mentionne au conseil d'administration que le pouvoir de dépenser octroyé au secrétaire ou trésorier de la RAC est d'un maximum de 2000 \$ et que ce montant n'est pas suffisant. Le conseil d'administration est prêt à augmenter ce montant à 12 000\$ et demande une modification du règlement en conséquence.

### **Parole à l'assistance**

Aucune intervention

### **2461-09-22 Levée de l'assemblée ordinaire du 09 septembre 2022**

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau**

**Appuyé par Madame Myriam Sauvé**

**Et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'assemblée ordinaire du 09 septembre 2022 soit levée à 10 h 00

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Sylvain Brazeau, président

\_\_\_\_\_  
Jacques Legault, secrétaire